

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Hérault

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT CLEMENT DE RIVIERE

L'an **deux mil dix huit, le quatre juin, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CLEMENT DE RIVIERE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Laurence CRISTOL**.

Étaient présents : Mme Laurence CRISTOL, M. Christophe JAY, Mme Edith CATARINA, M. Jérôme POUGET, Mme Francine BOHÉ, Mme Françoise LESAUNIER, Mme Sylvie MULLIE, M. Francis AVRIAL, M. Marcel TARDIEU, M. Alphonse CACCIAGUERRA, Mme Monique VITOUX, Mme Michèle CACCIAGUERRA, M. Claude REBOURG, M. Alain PERRET du CRAY, Mme Martine PIERRE, M. François MERCIER, M. Daniel SAHUC, M. Georges TOURTOGLOU, Mme Rachèle BODIN, M. Stéphan BAYSSIERE, M. Sébastien FABRE, M. François GEORGIN, Mme Christine RACHET MAKA, M. Raphaël ROMANENS, M. Alain BAUDRY, M. Michel BEGEL.

Étaient absents excusés : Mme Josiane THOMAS.

Procurations : Mme Josiane THOMAS en faveur de Mme Francine BOHÉ.

Secrétaire : M. Georges TOURTOGLOU.

INFORMATION : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2018

Approuvé à l'unanimité sous réserves des quelques modifications souhaitées.

INFORMATION : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2018

Reporté au prochain conseil.

INFORMATION : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 avril 2018

Approuvé à l'unanimité.

INFORMATION : Centre Communal d'Action Sociale - Représentants du Conseil Municipal et membres nommés

Suite à la démission de Monsieur CAYZAC Rodolphe, Madame CRISTOL Laurence informe l'assemblée qu'elle assure en tant que Maire la présidence de droit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les conseillers précédemment élus à la représentation proportionnelle pour siéger au CCAS :

Liste « St Clément c'est toujours vous »

Monsieur MERCIER François (remplaçant Madame LEROY Patricia démissionnaire)
Madame BODIN Rachèle
Madame CATARINA Edith
Madame VITOUX Monique
Madame PIERRE Martine

Liste « St Clément 2014 »

Madame RACHET-MAKA Christine (remplaçant Madame BURTIN Cécile démissionnaire)
Monsieur GEORGIN François

Continueront d'assurer leur fonction.

Monsieur POUGET Jérôme, suivant sur la liste « St Clément c'est toujours vous » remplace Madame CRISTOL Laurence devenue Présidente.

Les 8 membres précédemment nommés par Monsieur CAYZAC Rodolphe

Madame BRESSAC Jacqueline
Madame COMELLI Cécile
Madame PERINOT Josette
Madame KISTER Nathalie
Madame ORY Marianne
Madame ROMAIN Sophie
Madame SIAD Michèle
Madame THOMAS Josiane

Continueront également à siéger au CCAS .

Suite à cette information, il est demandé de remplacer Madame Josiane THOMAS qui avait été proposée par l'UDAF et qui ne peut être à la fois élue municipale et membre nommé du CCAS.

INFORMATION : Commission d'appel d'offres - Représentants du Conseil Municipal

Suite à la démission de Monsieur CAYZAC Rodolphe, Madame CRISTOL Laurence informe l'assemblée qu'elle assure en tant que Maire la Présidence de Droit de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Les conseillers précédemment élus à la représentation proportionnelle pour siéger à la CAO :

Liste "St Clément c'est toujours vous"

Membres titulaires

Monsieur MERCIER François
Madame CATARINA Edith
Madame LESAUNIER Françoise
Monsieur SAHUC Daniel

Membres suppléants

Monsieur AVRIAL Francis
Monsieur REBOURG Claude
Monsieur TARDIEU Marcel
Monsieur JAY Christophe

Liste "St Clément 2014"

Membre titulaire

Monsieur BAUDRY Alain

Membre suppléant

Madame RACHET Christine

Continueront d'assurer leur fonction

INFORMATION : Information marché éclairage public

Fin 2016, à la suite d'une mise en concurrence simplifiée, la commune a mandaté un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour concevoir un marché public à performance énergétique (MPPE) relatif à l'éclairage public. La société CFCI a été retenue pour un montant de 19 635,00 € TTC.

En parallèle, nous avons sollicité la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres (CESML) pour la réalisation du diagnostic de notre parc d'éclairage public. Une première mission d'un montant de 8 179,20 € TTC a été réalisée puis une mission complémentaire correspondant à la photométrie pour un montant de 6 864,00 € TTC. Ces diagnostics sont indispensables pour concevoir un tel marché.

Un appel d'offre a été lancé fin 2017 sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée communément appelé MAPA travaux. Une remise des offres a eu lieu fin janvier 2018 et notre AMO a réalisé l'analyse des offres.

Cette procédure ne nous a pas paru conforme pour les raisons suivantes :

- Intégration d'une location avec option d'achat (LOA) dans un marché travaux. Une LOA est assimilée à un marché de service.
- Marché de 12 ans passé en procédure adaptée. La procédure formalisée est recommandée pour un marché public d'une telle durée.

Nous avons donc unanimement décidé de relancer une consultation sous la forme d'un marché de travaux en procédure formalisée sans LOA. Pour cela, il est apparu nécessaire de se faire assister par un nouveau bureau d'étude pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Monsieur Rebourg, Conseiller Municipal en charge de l'éclairage public et Nicolas Borie, responsable des services techniques, ont pris l'attache de trois bureaux d'études spécialisés dans ce secteur afin d'obtenir des offres financières. Il s'agit d'une consultation simplifiée selon les articles 27 et 30 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le bureau d'étude sera prochainement mandaté afin qu'il puisse rapidement commencer l'élaboration de notre marché. Un groupe de travail va être constitué afin d'élaborer en concertation ce marché.

Ces travaux permettront d'obtenir une très forte baisse de notre facture énergétique et de mettre en sécurité l'ensemble de nos installations d'éclairage public.

A noter qu'une réflexion est engagée concernant les groupes de travail et les commissions.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-022 : Adhésion à un groupement de commandes pour " l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Madame le Maire expose :

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de Saint Clément de Rivière fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault Energie pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant qu'Hérault énergies (Syndicat Départemental d'Energies du département de l'Hérault) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune de Saint Clément de Rivière au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

Il est proposé :

- De confirmer l'adhésion de la Commune de Saint Clément de Rivière au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- de m'autoriser à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Saint Clément de Rivière est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Saint Clément de Rivière est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré

CONFIRME 22 Voix POUR - 5 abstentions (Mme RACHET MAKA Christine - MM BAUDRY Alain, BEGEL Michel, GEORGIN François, ROMANENS Raphaël) l'adhésion de la Commune de Saint Clément de Rivière au groupement de commandes pour "l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique" pour une durée illimitée,

AUTORISE Madame le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies sont dépend la Collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

APPROUVE la participation financière au frais de fonctionnement du groupement,

S'ENGAGE à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) , les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Saint Clément de Rivière est partie prenante,

S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Saint Clément de Rivière est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

27 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

5 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-023 : Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués

Madame la Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites.

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.).

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois $\frac{1}{2}$ le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités seront écartées.

Considérant que la commune de Saint-Clément-de-Rivière appartient à la strate de 3 500 à 9 999 habitants,

Madame la Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, **50 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à ce jour 1022,
- l'indemnité des adjoints : **15,81 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à ce jour 1022, le nombre d'adjoints est de **8**,
- l'indemnité des conseillers délégués : **5,50 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à ce jour 1022, le nombre de conseillers délégués est de **8**.

Soit 8 534,04 €.

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement, avec un effet rétroactif au 30 avril 2018, et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

M. Sébastien FABRE, Conseiller Délégué sera indemnisé à compter de sa date de nomination, soit le 15 mai 2018.

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées
aux membres de l'assemblée délibérante de la commune de Saint-Clément-de-Rivière
Annexe à la délibération du 4 juin 2018

| FONCTION | NOM -PRENOM | MONTANT MENSUEL BRUT | POURCENTAGE DE INDICE BRUT |
|--------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Maire | CRISTOL-DALSTEIN Laurence | 1 935,32 € | 50 |
| 1er adjoint | JAY Christophe | 611,95 € | 15,81 |
| 2ème adjoint | CATARINA Edith | 611,95 € | 15,81 |
| 3ème adjoint | POUGET Jerome | 611,95 € | 15,81 |
| 4ème adjoint | BOHE Francine | 611,95 € | 15,81 |
| 5ème adjoint | LESAUNIER Françoise | 611,95 € | 15,81 |
| 6ème adjoint | MULLIE Sylvie | 611,95 € | 15,81 |
| 7ème adjoint | AVRIAL Francis | 611,95 € | 15,81 |
| 8ème adjoint | TARDIEU Marcel | 611,95 € | 15,81 |

| | | | |
|----------------------|----------------------|------------|-----|
| Conseiller délégué 1 | THOMAS Josiane | 212,89 € | 5,5 |
| Conseiller délégué 2 | REBOURG Claude | 212,89 € | 5,5 |
| Conseiller délégué 3 | PERRET DU CRAY Alain | 212,89 € | 5,5 |
| Conseiller délégué 4 | PIERRE Martine | 212,89 € | 5,5 |
| Conseiller délégué 5 | MERCIER François | 212,89 € | 5,5 |
| Conseiller délégué 6 | SAHUC DANIEL | 212,89 € | 5,5 |
| Conseiller délégué 7 | BODIN Rachèle | 212,89 € | 5,5 |
| Conseiller délégué 8 | FABRE Sébastien | 212,89 € | 5,5 |
| Total mensuel | | 8 534,04 € | |

Pour information : enveloppe globale maximale : 8 941.18 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :
- l'indemnité du maire, **50 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à ce jour 1022,
- l'indemnité des adjoints : **15,81 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à ce jour 1022, le nombre d'adjoints est de **8**,
- l'indemnité des conseillers délégués : **5,50 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à ce jour 1022, le nombre de conseillers délégués est de **8**.

Soit 8 534,04 €.

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement, avec un effet rétroactif au 30 avril 2018, et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

M. Sébastien FABRE, Conseiller Délégué sera indemnisé à compter de sa date de nomination, soit le 15 mai 2018.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-024 : Fixation du nombre de Responsables du Personnel au Comité Technique et diverses décisions.

Madame la Maire expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue en Mairie de Saint-Clément-de-Rivière le 23 mai 2018,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 68 agents, avec 73.53 % de femmes et 26.47 % d'hommes,
Considérant que selon l'effectif des agents relevant du comité technique, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans la limite suivante : effectif au moins égal à 50 et inférieur à 350 : 3 à 5 représentants,

Madame la Maire propose :

- De fixer à 3 (trois) le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- Le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
Ce nombre est ainsi fixé à 3 (trois) pour les représentants titulaires de la collectivité et nombre égal de suppléants.
- Le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité,
- Le vote à l'urne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE par 22 voix POUR et 5 CONTRE (Mme RACHET-MAKA Christine, MM BAUDRY Alain, BEGEL Michel, GEORGIN François, ROMANENS Raphaël)

- De fixer à 3 (trois) le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- Le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
Ce nombre est ainsi fixé à 3 (trois) pour les représentants titulaires de la collectivité et nombre égal de suppléants.
- Le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité,
- Le vote à l'urne.

27 VOTANTS
22 POUR
5 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-025 : Jury d'assises 2019

Vu la circulaire préfectorale du 13 avril 2018 relative à la formation du jury d'assises 2019 et aux modalités de tirage au sort des jurés,

Vu le code de procédure pénale,

Il est demandé au Conseil municipal de procéder au tirage au sort publiquement, à partir de la liste électorale, de douze électeurs âgés de plus de 23 ans au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal procède donc au tirage au sort en question. Celui-ci désigne un nombre de personnes triple du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (4 personnes pour St Clément de Rivière) soit **12 au total**.

La liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la Commune de St Clément de Rivière est la suivante :

- 1- HINSINGER André né le 15 juin 1949 - 1376 avenue de Saint Gély
- 2- JAEGER Laura née le 29 juin 1992 - 98 rue de l'Arbousier
- 3- RIGAL Jonathan né le 29 août 1983 - 279 avenue de l'Aigoual
- 4- RIVIERE Jean-Paul né le 11 août 1951 - 212 allée des Loriots
- 5- ALLAIRE épouse CLABEAUT Jocelyne née le 22 décembre 1949 - 5 avenue des Orchidées
- 6- BRUN Vincent né le 16 octobre 1954 - 1250 avenue des Orchidées
- 7- DELBARD Nicolas né le 30 septembre 1970 - 1189 le Round du Biou

8- PENOCHET Jean né le 15 janvier 1947 - 530 avenue des Orchidées
9- AFFORTI Seema née le 28 juillet 1984 - 258 rue des Amandiers

10- GEIGER Jean-Paul né le 9 juillet 1944 - 49 allée de Rouargues
11- JAEGER Marc né le 7 septembre 1962 - 98 rue de l'Arbousier
12- ALIBERT Florian né le 30 janvier 1982 - 235 rue de la Mairie

INFORMATION : Décisions prises en application de l'article L2122-22

- Décision n° MA-DEC-2018-001 du 11 avril 2018 : PERDIGEON Angélique - dossiers 1801199-3 et 1800869-3
- Décision n° MA-DEC-2018-002 du 22 mai 2018 : Désignation Maître GARREAU - Affaire Oxylane

INFORMATION : Informations et questions diverses

La séance est clôturée à 20h53.